

SERVICE D'AIDE AUX TUTEURS FAMILIAUX

RAPPORT D'ACTIVITES 2012



SERVICE D'AIDE AUX TUTEURS FAMILIAUX RAPPORT D'ACTIVITES 2012

Les trois associations départementales, ACAP, APM et UDAF répondent aux normes législatives en vigueur énoncées dans la loi du 5 mars 2007 pour apporter des réponses et une aide aux tuteurs familiaux du département.

Elles assurent ce service par une organisation, un encadrement et du personnel qui se définit comme suit :

- ✓ Des permanences physiques d'information
- ✓ Des permanences téléphoniques
- ✓ Des réunions publiques.

Ce service s'est doté de nouveaux outils de communication et a organisé en novembre 2012, un colloque interrégional à destination des professionnels sous l'égide de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Côtes d'Armor.

1. LES ACTIVITES :

▪ Les réunions publiques d'information :

En 2012, 7 réunions publiques ont été organisées sur plusieurs sites géographiques afin de répondre à la nécessité de proximité.

- ✓ Guingamp le 5 juin
- ✓ Lannion le 7 juin
- ✓ Saint-Brieuc le 21 juin
- ✓ Dinan le 28 juin
- ✓ Loudéac le 13 septembre
- ✓ Matignon le 18 octobre
- ✓ Rostrenen le 15 novembre

Viennent s'ajouter deux interventions en direction du CLIC de Dinan ainsi que dans le cadre de la semaine bleue de Saint-Quay-Portrieux.

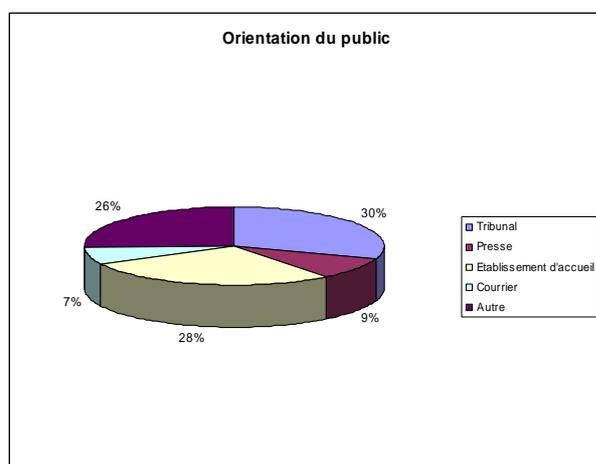
Lors de ces réunions publiques, il est à noter que nous avons reçu 117 personnes.
Les thèmes abordés en 2012 ont été les suivants :

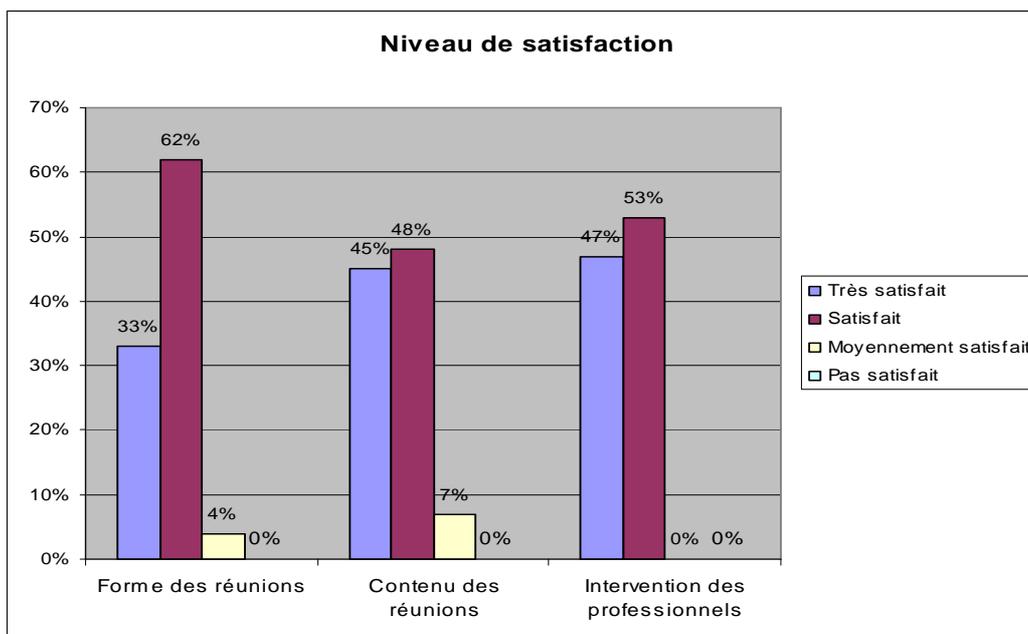
- ✓ Comment demander une mesure de protection ?
- ✓ Qui peut exercer une mesure de protection ?
- ✓ Quelles sont les démarches à réaliser si je suis désigné ?
- ✓ Comment dois-je procéder pour demander la révision de la mesure avant le 31 décembre 2013 ?
- ✓ Et toutes les autres questions qui se posent sur les mesures de protection des majeurs.

Après plusieurs années de proximité géographique, nous allons maintenir notre action notamment dans les communes de plus grande importance et celles où subsistent les tribunaux d'instance (Dinan, St Brieuc et Guingamp) mais également en direction des établissements médico-sociaux du département.

Lors de ces réunions publiques, un livret de soutien et d'information aux tuteurs familiaux est remis à chaque participant. Livret qui se veut être actif, évolutif en fonction des modifications législatives et des besoins du public concerné.

Au terme de ces rencontres, nous recueillons l'avis des personnes présentes par le biais d'un questionnaire de satisfaction. Nous avons réceptionné 45 questionnaires.





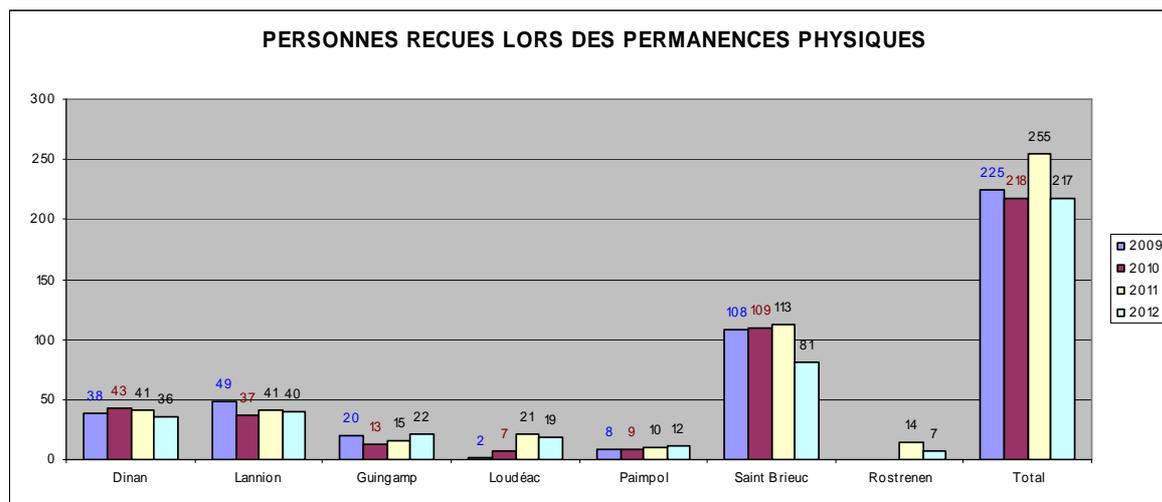
Au regard des réponses obtenues, nous constatons un bon niveau de satisfaction tant sur le plan organisationnel que sur le contenu et la forme des réunions.

Les permanences physiques :

Des permanences sont réalisées à tour de rôle par des intervenants des trois associations suivant un planning annuel établi en début d'année.

Les permanences se tiennent à :

- ✓ Dinan (toutes les semaines)
- ✓ Guingamp (deux fois / mois)
- ✓ Paimpol (deux fois / mois)
- ✓ Saint-Brieuc (toutes les semaines et un samedi / mois)
- ✓ Lannion (toutes les semaines)
- ✓ Loudéac (deux fois / mois)
- ✓ Rostrenen (deux fois / mois)

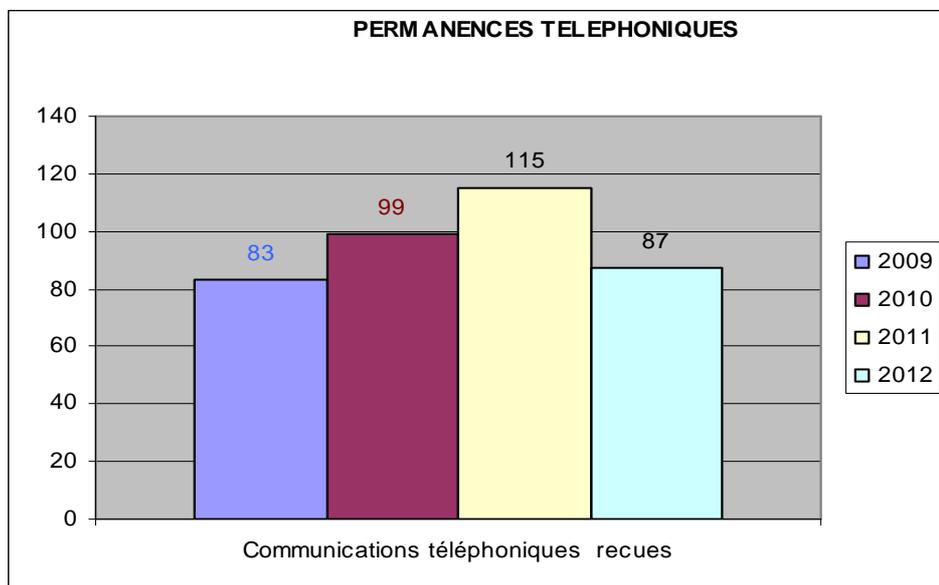


En 2012, nous avons reçu 217 personnes sur les différents sites. On note une baisse de fréquentation notamment à St Brieuc.

Nous devons donc nous interroger sur nos modalités de communication en direction des tuteurs familiaux du secteur briochin.

Les permanences téléphoniques :

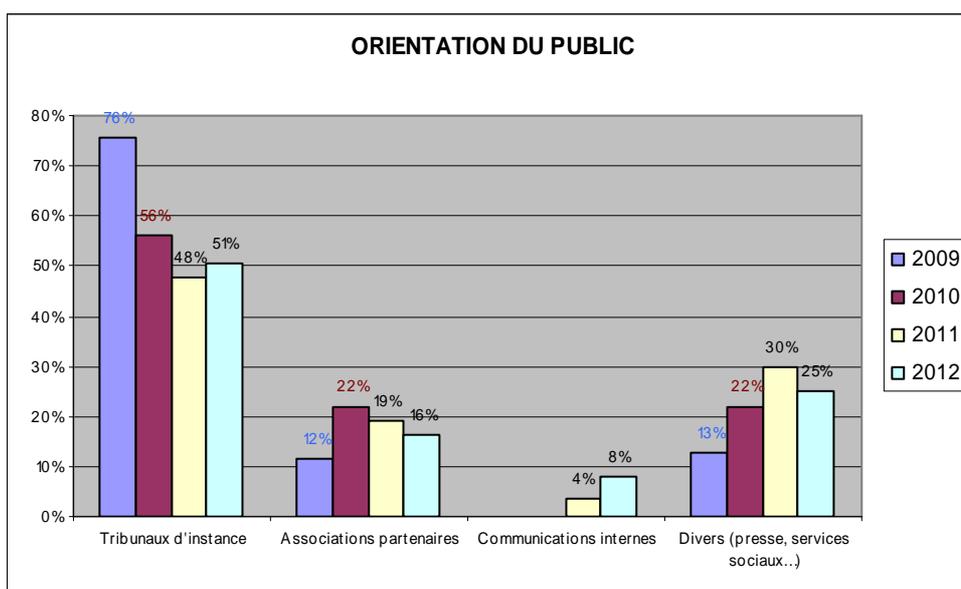
Des permanences téléphoniques sont tenues à raison d'une demi journée par semaine et à tour de rôle par chaque association.
Cette activité accuse la même baisse.



Les orientations du public vers nos permanences physiques :

Depuis janvier 2012, un agenda partagé via Internet a été créé et permet la prise de rendez-vous immédiate quelle que soit l'association recevant la communication téléphonique.

Cet outil permet à chacune des associations de visualiser directement les différents rendez-vous et évite ainsi aux demandeurs de réitérer plusieurs fois un appel téléphonique.



Les trois tribunaux du département restent majoritaires sur l'orientation du public

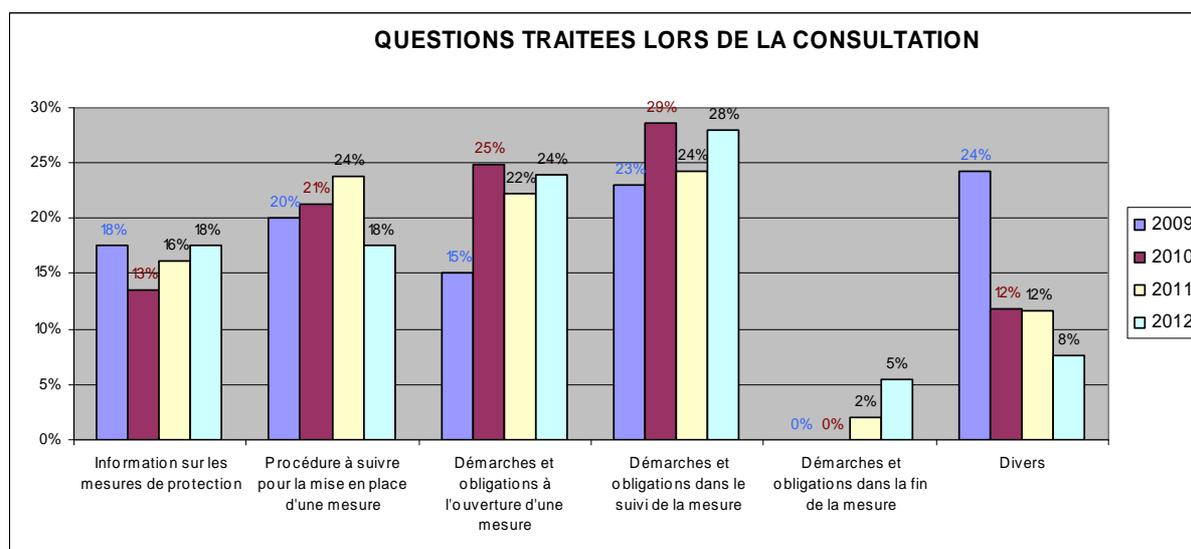
A noter que la communication interne prend une part non négligeable, il nous faut continuer à sensibiliser les différents salariés de nos services.

Les associations partenaires, notamment les établissements médico-sociaux, relaient correctement l'information auprès des familles ce qui nous amène à considérer un partenariat renforcé pour l'organisation de réunions publiques au sein même des établissements et en direction des familles.

Il nous faut maintenir une communication soutenue par le biais des affiches, des plaquettes et des sites Internet respectifs.

Les questions traitées lors de la consultation :

Une fiche d'entretien est systématiquement utilisée par les intervenants lors de l'entretien. Ce document nous permet une analyse des demandes et besoins des familles nous sollicitant.



Elles restent majoritairement liées aux démarches et obligations de la mesure au cours de l'ouverture et le suivi. Toutefois en 2012, il est à noter que la part des questions liées à la fin de mesure est en augmentation du fait du questionnement des tuteurs familiaux par rapport à la révision de mesure arrivant à son terme le 31/12/2013. Compte tenu de cette échéance, il nous paraît intéressant pour l'année 2013, d'analyser plus spécifiquement cette question des révisions de mesures.

2. LES REALISATIONS DE 2012

- ✓ Un document d'information et de soutien des personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure judiciaire de protection d'un majeur a été diffusé et remis aux intéressés soit lors des permanences soit lors des réunions publiques.
La remise de ce document est toujours accompagnée d'un explicatif des intervenants.
- ✓ Un questionnaire d'évaluation a été mis en place pour toutes les réunions publiques permettant ainsi de mieux cibler les actions à venir.
- ✓ Réalisation des 7 réunions publiques comme annoncées.

✓ Le colloque :

Un colloque interrégional s'est tenu à St Briec réunissant 80 professionnels, directeurs, délégués des associations, élus, magistrats, représentants de l'Etat et quelques familles.

Cette journée avait pour objet la présentation de différents dispositifs, des multiples outils, des diverses modalités d'intervention, mais aussi d'échange sur les pratiques professionnelles et de partage d'expérience des tuteurs familiaux.

La journée a permis des débats fructueux autour des trois tables rondes ayant eu pour thème :

- Une meilleure connaissance des tuteurs familiaux par le témoignage de tuteurs familiaux sur leur vécu et leurs attentes envers ce dispositif.
- L'impact de la réforme sur les tuteurs familiaux et les difficultés rencontrées par ceux-ci dans l'exécution du mandat.
- Des échanges autour des outils utilisés par les professionnels des associations dans l'exercice de cette mission.

Des retours positifs ont été formulés auprès des différents professionnels et nous invitent à réitérer ce type de rencontres dans un autre département.

Cette journée a permis d'asseoir le dispositif sur notre territoire départemental et une reconnaissance de la part des différents acteurs sociaux.

3. LES PERSPECTIVES ET PROJETS 2013 :

✓ Les réunions publiques, elles sont prévues au nombre de 5, à savoir :

- St Briec le 11 avril
- Guingamp le 16 mai
- Dinan le 13 juin
- Lannion le 19 septembre
- Loudéac le 17 octobre.

- 2 réunions au sein des institutions médico-sociales :
 - ✓ Maison de retraite et FOA St thomas de Villeneuve à Moncontour.
 - ✓ Maison d'accueil spécialisée du CHS le Bon sauveur à Bégard

✓ Les permanences physiques

Maintien des lieux de permanences en mettant l'accent sur le développement de la communication sur le bassin briochin notamment par une rencontre avec les magistrats concernés.

✓ Journée de rencontre avec une ou deux associations du grand ouest, pour faire suite au colloque, afin d'échanger sur les outils et les pratiques mises en œuvre.

✓ Communication :

Mettre l'accent sur la communication auprès des différents partenaires institutionnels (structures d'hébergement, associations vouées au handicap telles que l'ADAPEI, ADMR, APF, UNAFAM, UNA.....) en utilisant les outils élaborés.
Utiliser la presse départementale pour présenter le dispositif

4. CONCLUSION :

Le dispositif de soutien aux tuteurs familiaux a mis en évidence le besoin d'informations recherchées par les intéressés d'où la nécessité pour les intervenants d'être efficaces dans leur réponse.

Le dispositif ne peut être optimisé que par une collaboration étroite avec nos différents partenaires.

Bien des tuteurs familiaux restent encore isolés dans la gestion de la mesure d'où notre nécessité de communiquer. Il demeure un fort potentiel d'utilisateurs qu'il nous faudra atteindre.